

Et maintenant?

Étapes de la mise en œuvre d'un programme travail-études

Maintenant que vous savez quelle formule convient le mieux à votre organisme et que vous avez l'appui et l'approbation de décideurs clés, vous devez entreprendre quelques brefs préparatifs pour faire de cette occasion une réussite pour votre organisme et pour les élèves.

La préparation nécessaire varie selon l'expérience qui sera offerte. On peut cependant la diviser en deux grandes catégories, selon que l'expérience se déroulera dans les locaux de l'organisme ou à l'extérieur.

À l'extérieur

Ces expériences peuvent comprendre des exposés sur les carrières, des salons ou journées des carrières, l'apprentissage axé sur des projets et le mentorat.

Aspects à prendre en compte pour planifier ce genre d'expérience de travail :

- Qui assurera la coordination au sein de votre organisme?
- Qui prendra activement part à l'expérience de travail? Désignera-t-on un membre de l'équipe ou y en aura-t-il plusieurs?
- Parmi les ressources dont l'organisme dispose, lesquelles conviendraient à l'expérience de travail offerte?

Outils et matériel pouvant s'avérer utiles pour ces formules de travail-études :

- Un bref exposé servant de guide de discussion
- De la documentation à distribuer décrivant votre carrière ou votre organisme
- Des vidéos et du matériel promotionnels
- Un kiosque d'employeur

Sur les lieux

Les expériences de travail sur les lieux comprennent notamment des visites guidées du lieu de travail, le mentorat, les stages d'observation au poste de travail, l'apprentissage axé sur des projets, l'éducation coopérative et le Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario.

Pour vous préparer à accueillir des élèves dans votre lieu de travail, nous vous suggérons :

- de veiller à ce que tous les règlements syndicaux et ceux qui touchent la sécurité soient respectés.
- de vous assurer que vous disposez des ressources et du matériel nécessaires pour les élèves.
- d'informer vos employés de votre participation à *Passeport pour la prospérité* et de leur annoncer qu'un ou des élèves travailleront sur les lieux.

Si votre organisme compte offrir des expériences de transition entre l'école et le monde du travail, d'apprentissage axé sur des projets, d'éducation coopérative ou de stages dans le cadre du Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario, il est important d'élaborer un plan renfermant les éléments suivants :

- Désignation de la personne qui assurera la coordination au sein de votre organisme;
- Choix des personnes qui prendront une part active à l'expérience de travail, qu'il s'agisse d'un membre désigné de l'équipe ou de plusieurs membres;
- Aperçu des possibilités d'expérience de travail et d'apprentissage que peut offrir l'organisme;
- Rôles et responsabilités des élèves;
- Rôles et responsabilités des membres de l'équipe prenant part au projet;
- Rôles et responsabilités de l'éducatrice ou de l'éducateur;
- Liaison et coordination continues avec l'éducatrice ou l'éducateur;
- Détermination des ressources et du matériel dont dispose l'organisme et des ressources nécessaires pour accueillir un élève;
- Aperçu des coûts associés, s'il en est.

Pour de plus amples renseignements

Chaque expérience travail-études est différente et varie selon l'organisme, l'école et la région. Pour en savoir davantage, communiquez avec votre conseil industrie-éducation local ou votre commission de formation professionnelle, visitez le www.olpq.on.ca.